

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2023/224**

**Du jeudi 20 juillet 2023**

**Attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux  
de restructuration et rénovation thermique de la petite Halle  
Freyssinet – Marché 2023-05**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 2023-112 du 29 mars 2023 portant approbation du programme et fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la restructuration et la rénovation thermique de la Petite Halle Freyssinet,

**VU** l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**VU** les articles R2431-1 à R2431-37 du Code de la commande publique relatifs à la maîtrise d'œuvre privée,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et de rénovation thermique de la Petite halle Freyssinet,

**CONSIDERANT** que le marché est décomposé en deux types de prestations :

- Mission de base loi MOP
- Missions complémentaires SSI et OPC

**CONSIDERANT** que l'enveloppe prévisionnelle de travaux a été arrêtée à 425.000 € HT,

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 19 janvier 2023,

**CONSIDERANT** que huit (8) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 12 mai 2023 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société PICTURAL ARCHITECTES a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

2023/

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-05 :

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à la mission de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et de rénovation thermique de la Petite halle Freyssinet avec le groupement dont le mandataire est PICTURAL ARCHITECTES dont le siège social se situe 2 rue de Jaugy - 91690 Fontaine-la-Rivière, en groupement avec TSP Thermique, GL28 et EGC bâtiment.

**ARTICLE 2** : ARRETE les montants du marché comme suit :

- Missions de base : 7,9% soit un forfait de rémunération provisoire de 29.750 € HT,
- Mission complémentaire SSI : 0,4 % soit 1.700 € HT,
- Mission complémentaire OPC : 1,5% soit 6.375 € HT.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 20 juillet 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **28 JUIL. 2023**

Publié le : **28 JUIL. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
Riadhe OUARTI  
Le 20/07/2023 à 17:55